



PIECE JOINTE 4 – PROPOSITION ET EVALUATION POUR LA PHASE 2

SECTION A – MODÈLE DE PROPOSITION POUR LA PHASE 2

La proposition devrait comprendre les sections énumérées ci-après, dans l'ordre donné, et couvrir tous les gros points et toutes les instructions. Toutes les sections de la proposition doivent être numérotées et avoir un titre et être conformes à la section B – Exigences de la proposition pour la phase 2. La proposition sera évaluée conformément à la section C – Critères d'évaluation de la proposition pour la phase 2. L'ID des critères d'évaluation est indiqué entre parenthèses.

Page titre pour la phase 2

Sommaire

Proposition financière pour la phase 2

Présentez votre proposition financière dans le tableau A pour la phase 2. (CF-A)

Tous les coûts doivent être conformes aux principes des coûts contractuels 1031-2, <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6>

Tous les taux de main-d'œuvre doivent refléter les taux fermes tout compris (p. ex., taux horaire ferme, y compris les frais généraux et la marge bénéficiaire).

Remarque : * Les coûts de sous-traitance dans la proposition financière ne doivent pas dépasser la moitié des coûts totaux de la proposition financière.

Tableau A. Résumé de la proposition financière		
	Financement du Canada (obligatoire)	Contributions en nature (facultatif)
Coûts admissibles	\$	\$
Main-d'œuvre	\$	\$
Sous-traitance*	\$	\$
Matériaux	\$	\$
Frais de déplacement	\$	\$
Frais généraux	\$	\$
Coût total du projet	\$	\$
Montant total demandé en vertu de SIC	\$	S.O.

Table des matières

Partie 1 – Innovation

- *Quels sont les biens et/ou services susceptibles d'être concurrents qui sont sur le marché ou qui ont émergé sur le marché depuis le début de la phase 1? Dans votre réponse, décrivez comment votre solution reste distincte et différente des biens et/ou services susceptibles d'être concurrents. (INV-B)*



- *D'après les résultats de la phase 1, comment la solution permet-elle de relever le défi proposé par le ministère ou l'organisme participant? (INV-C)*
- *Décrivez les principaux risques technologiques et scientifiques posés par la suite du développement de la solution proposée à la phase 2 et expliquez comment les atténuer. (INV-D)*

Partie 2 – Capacité de gestion et de technologie

- *Quel est le plan de projet proposé pour la phase 2? (CGT-A)*
- *Quels sont les risques de gestion du projet pour le développement de l'innovation à la phase 2 et comment ces risques seront-ils gérés? (CGT-B)*
- *Veillez décrire les membres de l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les partenaires, ainsi que leurs rôles et responsabilités, et préciser en quoi leur expertise est pertinente pour le projet. Les membres de l'équipe devraient comprendre un chef de projet. (CGT-C)*

Partie 3 – Commercialisation

- *Quel est le plan pour acheminer l'innovation vers le marché commercial après la phase 2? Indiquez dans votre réponse le marché cible, les risques possibles ou les obstacles possibles à la commercialisation et expliquez comment les atténuer. (CMS-A)*
- *Avez-vous besoin de l'aide de SIC pour élaborer votre stratégie de propriété intellectuelle?*

Références



PIECE JOINTE 4 – PROPOSITION ET EVALUATION POUR LA PHASE 2

SECTION B – EXIGENCES DE LA PROPOSITION POUR LA PHASE 2

Limites de pages et marges

Chacune des pages dépassant la limite de pages imposée sera supprimée et omise de l'examen de la proposition. Une proposition de la phase 2 ne doit pas dépasser un total de 50 pages standard de 8 1/2 x 11 po (21,6 x 27,9 cm). Les pages doivent être numérotées consécutivement en bas. Les marges doivent être de 1,0 pouce (2,5 cm). Tous les éléments d'information requis doivent être traités dans la proposition et seront comptés dans le total des pages. L'espace attribué à chaque partie du contenu appartient au soumissionnaire.

Chaque proposition doit contenir les éléments suivants, dans l'ordre présenté :

- (1) Feuille de couverture (y compris le titre du projet et le nom du défi); compte pour 1 page dans la limite de 30 pages.
- (2) Sommaire de la proposition; compte pour 1 page dans la limite de 30 pages (et ne doit pas comprendre de données propres au soumissionnaire).
- (3) Proposition financière; compte pour 1 page dans la limite de 30 pages.
- (4) Autre contenu, **ne dépassant pas 27 pages**, y compris tous les éléments graphiques, et commençant par une table des matières.

Prière de noter que les références renvoyant à un site Web, les documents techniques pertinents, les échantillons de produits, les bandes vidéo, les diapos et les autres éléments accessoires ne seront pas pris en compte pendant le processus d'examen.

Taille des caractères

La taille des caractères utilisés ne doit pas être inférieure à 10 points pour le texte ou les tableaux, sauf dans les légendes sur les dessins réduits. Les propositions dont les caractères seront plus petits pourront être rejetées sans être étudiées.

Exigences relatives aux en-têtes et aux pieds de page

L'en-tête doit préciser le nom du soumissionnaire et le titre du projet. Le pied de page doit inclure le numéro de page et les inscriptions propres au soumissionnaire, s'il y a lieu. Les marges peuvent être utilisées pour l'information d'en-tête et de pied de page.



PIECE JOINTE 4 – PROPOSITION ET EVALUATION POUR LA PHASE 2

SECTION C – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS POUR LA PHASE 2

Capacité financière (CF)					
ID	Obligatoire/cote numérique	Critères	Évaluation	Fourchette de points	Note de passage minimale
CF-A	Cote numérique	Mesure dans laquelle le demandeur/soumissionnaire a exposé une proposition financière réaliste pour faire avancer la solution proposée pour la phase 2.	<p>0 point Le tableau financier n'est pas fourni ou manque sérieusement de crédibilité quant aux coûts indiqués pour la phase 2.</p> <p>6 points Le tableau financier est rempli, mais certains coûts sont surestimés ou sous-estimés pour les travaux prévus à la phase 2.</p> <p>10 points Le tableau financier renferme des éléments solides et crédibles des coûts associés à la phase 2.</p>	0-10	S.O.

Innovation (INV)					
ID	Obligatoire/cote numérique	Critères	Évaluation	Fourchette de points	Note de passage minimale
INV-A	Cote numérique	Mesure dans laquelle le demandeur/soumissionnaire décrit dans son rapport de validation de principe comment les résultats obtenus à la phase 1 ont confirmé la faisabilité scientifique et/ou technique de la solution proposée.	<p>Le rapport final de la validation de principe du demandeur/soumissionnaire présenté à la phase 1 servira à évaluer l'INV-A. Le demandeur/soumissionnaire n'est pas tenu de fournir de nouveaux renseignements dans sa proposition de la phase 2 pour répondre à ce critère.</p> <p>0 point Le demandeur/soumissionnaire n'a pas fourni de preuve de fond dans son rapport de validation de principe pour confirmer la faisabilité scientifique et/ou technique de la solution proposée et/ou n'a fourni qu'une description et un aperçu vagues des résultats de la phase 1.</p>	0-15	10



Innovation (INV)					
			<p>10 points Le demandeur/soumissionnaire fournit des preuves suffisantes, avec données de justification, pour expliquer comment les travaux de la phase 1 ont confirmé la faisabilité scientifique et/ou technique de la solution proposée. La faisabilité scientifique et/ou technique de la solution est suffisamment expliquée, et la justification ne renferme que des lacunes mineures.</p> <p>15 points Le demandeur/soumissionnaire a fourni des preuves claires, exhaustives et de fond, avec données de justification, pour expliquer comment les travaux de la phase 1 ont confirmé la faisabilité scientifique et/ou technique de la solution proposée. La faisabilité scientifique et/ou technique de la solution proposée est largement expliquée et justifiée par des preuves.</p>		
INV-B	Cote numérique	Mesure dans laquelle le demandeur/soumissionnaire a démontré que la solution qu'il propose reste distincte des autres biens et/ou services qui pourraient être concurrents et qui sont actuellement sur le marché.	<p>0 point Le demandeur/soumissionnaire n'a pas tenté d'indiquer les biens et/ou services qui pourraient être concurrents ET/OU il n'a pas fourni de détails sur la façon dont sa solution est distincte des autres biens et/ou services concurrents.</p> <p>2 points Le demandeur/soumissionnaire a donné une indication vague des biens et/ou des services qui pourraient être concurrents sur le marché. La solution proposée par le demandeur/soumissionnaire offre une ou deux améliorations mineures aux biens et/ou services concurrents disponibles.</p> <p>6 points Le demandeur/soumissionnaire a indiqué des biens et/ou services qui pourraient être concurrents sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La solution proposée offre au moins trois améliorations mineures comparativement aux biens et/ou services existants sur le marché et, combinées, elles sont susceptibles de créer des avantages concurrentiels dans les créneaux de marché existants; OU 	0-10	S.O.



Innovation (INV)					
			<ul style="list-style-type: none"> • La solution du demandeur/soumissionnaire offre une amélioration importante aux biens et/ou services existants sur le marché qui est susceptible de créer des avantages concurrentiels dans les créneaux de marché existants. <p>10 points Le demandeur/soumissionnaire a clairement indiqué des biens et/ou services qui pourraient être concurrents sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La solution proposée offre au moins deux améliorations importantes aux biens et/ou services existants sur le marché qui sont susceptibles de créer des avantages concurrentiels dans les créneaux de marché existants et qui pourraient définir de nouveaux espaces sur le marché; OU • La solution proposée peut être considérée comme un nouveau repère de fine pointe comparativement à d'autres biens et/ou services concurrents qui sont nettement en avance sur les concurrents et qui sont susceptibles de définir de nouveaux espaces sur le marché. 		
INV-C	Cote numérique	Mesure dans laquelle le demandeur/soumissionnaire a démontré, à l'aide des résultats de la phase 1, que la solution proposée peut encore être la solution au problème indiqué dans le défi.	<p>0 point Le demandeur/soumissionnaire n'a pas démontré qu'il existe un lien clair entre la solution proposée et le défi ou que la solution proposée comporte des composantes qui se rapportent en partie au défi, mais il n'est pas clair ni expliqué comment la solution règle le problème du défi. Il n'y a aucune mention de la façon dont les travaux de la phase 1 ont fait progresser la solution proposée pour résoudre le problème.</p> <p>10 points Le demandeur/soumissionnaire fournit une description suffisante de la façon dont la solution résout le problème avec une démonstration mineure de la solution proposée. La réponse comprend des preuves de la façon dont les travaux de la phase 1 ont fait progresser la solution proposée pour résoudre le défi.</p> <p>15 points Le demandeur/soumissionnaire fournit une description exhaustive et détaillée pour démontrer comment la solution proposée résout le défi, avec des preuves de fond pour appuyer la validité de la solution proposée. Le demandeur/soumissionnaire a inclus dans sa réponse des preuves claires de la</p>	0-15	10



Innovation (INV)				
			façon dont les travaux de la phase 1 ont fait progresser la solution proposée pour résoudre le défi.	
INV-D	Cote numérique	Mesure dans laquelle le demandeur/soumissionnaire cerne les risques scientifiques et techniques posés par le développement de la solution proposée à la phase 2 et explique comment ces risques seraient gérés.	<p>0 point Le demandeur/soumissionnaire n'a pas fourni de détails sur les risques scientifiques et techniques éventuels posés par le développement de sa solution proposée pour la phase 2.</p> <p>2 points Le demandeur/soumissionnaire a mentionné des risques scientifiques et techniques vagues posés par le développement de sa solution proposée à la phase 2 sans préciser comment ces risques seront atténués.</p> <p>6 points Le demandeur/soumissionnaire a indiqué des risques scientifiques et techniques posés par le développement de sa solution proposée pour la phase 2, mais n'offre que des stratégies vagues d'atténuation.</p> <p>10 points Le demandeur/soumissionnaire a clairement défini les risques scientifiques et technologiques particuliers posés par le développement de sa solution proposée pour la phase 2 et décrit clairement comment ces risques seront atténués.</p>	0-10
				S.O.



Capacité de gestion et de technologie (CGT)					
ID	Obligatoire/cote numérique	Critères	Évaluation	Fourchette de points	Note de passage minimale
CTM-A	Cote numérique	Le demandeur/soumissionnaire fournit un plan de projet pour la phase 2 qui comprend les principales étapes critiques et activités, une estimation du temps pour franchir les étapes critiques et les critères de succès connexes.	<p>0 point Le plan de projet proposé est partiel, et comporte des décalages importants entre les étapes critiques. Le délai total d'achèvement de la phase 2 n'est pas précisé.</p> <p>2 points Le plan de projet proposé est théoriquement réalisable dans le temps disponible, mais il n'est pas clair ni prouvé qu'il le sera. Le délai total d'achèvement de la phase 2 est précisé.</p> <p>6 points Le plan de projet proposé comprend les étapes critiques qui aident à établir que la solution peut être réalisée dans le temps disponible. Le délai total d'achèvement de la phase 2 est précisé.</p> <p>10 points Le plan de projet proposé couvre à fond le temps disponible et fournit la preuve de la capacité du demandeur/soumissionnaire d'élaborer raisonnablement la solution proposée dans le cadre de la phase 2. Le délai total d'achèvement de la phase 2 est précisé.</p>	0-10	S.O.
CTM-B	Cote numérique	Le demandeur/soumissionnaire décrit les risques possibles de gestion du projet pour le succès du développement de la solution et la façon dont ils seront gérés à la phase 2.	<p>0 point Le demandeur/soumissionnaire n'a indiqué aucun risque de gestion du projet à la phase 2.</p> <p>2 points Le demandeur/soumissionnaire a indiqué des risques vagues de gestion du projet à la phase 2 et ne propose pas de stratégie d'atténuation des risques.</p> <p>6 points Le demandeur/soumissionnaire a indiqué les risques de gestion du projet à la phase 2 et n'en traite que partiellement dans sa stratégie d'atténuation.</p> <p>10 points Le demandeur/soumissionnaire précise clairement les risques de gestion du projet et propose une stratégie d'atténuation pour y remédier.</p>	0-10	S.O.



CTM-C	Cote numérique	Le demandeur/ soumissionnaire indique les rôles, les responsabilités et l'expertise de l'équipe de mise en œuvre du projet qui élaborera la solution proposée à la phase 2.	<p>0 point Aucun renseignement ne décrit les rôles, les responsabilités et l'expertise du demandeur/soumissionnaire ou de tout partenaire externe associé, à la phase 2.</p> <p>2 points Il n'y a pas de chef de projet désigné et/ou il y a peu de renseignements, ou seulement des renseignements incomplets, concernant les rôles, les responsabilités, les capacités et l'expertise du demandeur/soumissionnaire et de tout partenaire externe, à la phase 2.</p> <p>6 points Un chef de projet est indiqué et il y a suffisamment d'information concernant les rôles et les responsabilités du demandeur/soumissionnaire et de tout partenaire externe associé, à la phase 2. Toutefois, l'expertise des membres de l'équipe, y compris du chef de projet, n'est pas clairement démontrée.</p> <p>10 points Le demandeur/soumissionnaire a fourni des renseignements complets et détaillés sur les rôles, les responsabilités et l'expertise de tous les membres de l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les partenaires externes associés, à la phase 2. L'équipe de mise en œuvre du projet, y compris le chef de projet, a une combinaison exceptionnelle de compétences, de capacités et d'expérience pour réaliser le projet à la phase 2.</p> <p>Note aux évaluateurs : Une même personne pourrait occuper plus d'un poste ou jouer plus d'un rôle.</p>	0-10	S.O.
-------	----------------	--	--	------	------



Commercialisation (CMS)					
ID	Obligatoire/cote numérique	Critères	Évaluation	Fourchette de points	Note de passage minimale
CMS-A	Cote numérique	Mesure dans laquelle le demandeur/soumissionnaire a établi un plan de commercialisation, y compris le marché cible, les risques et les obstacles à la commercialisation après la phase 2.	<p>0 point Le demandeur/soumissionnaire n’a pas présenté de vision ni de plan pour la solution au-delà de la phase 2.</p> <p>6 points Le demandeur/soumissionnaire a présenté une vision ou un plan pour porter la solution au-delà de la phase 2. Cependant, le demandeur/soumissionnaire n’a pas précisé, ou a fait très peu d’efforts pour préciser, un marché cible, les obstacles ou les risques pour la commercialisation après la phase 2.</p> <p>10 points Le demandeur/soumissionnaire a fourni une vision ou un plan clair de la solution au-delà de la phase 2. Le marché cible, les obstacles ou les risques pour la commercialisation après la phase 2 sont indiqués comme stratégies possibles d’atténuation des risques.</p>	0-10	S.O.

Note de passage minimale	Sans objet
Total des points disponibles	100